

Contrat d'engagement

Parties contractées :

Le présent contrat est passé entre : Le producteur :

Jean Michel PEIFFER

SCEA DE POUY

Domaine de Pouy

02 600 MORTEFONTAINE

Tel : 03-23-96-34-85 Port : 06-22-01-82-70

@: jean-michel.peiffer@wanadoo.fr

Adhérent :

M, Mme, Mlle.....

Demeurant à

Tél.....Mobile.....Courriel..... @.....

Choisit la distribution de :

Jeudi de 17h30 à 18h30 (à la ferme) Vendredi de 17h30 à 18h30 (à Soissons)

(Cocher la case de votre choix)

Contenu du contrat :

Le présent contrat est passé entre le producteur et le consommateur pour l'approvisionnement **TOUS LES 15 JOURS** en panier de pommes, (plus de 16 variétés vous seront proposées tout au long de cette période) pendant une saison de 6 mois soit **14 quinzaines (entre le 17 septembre 2009 et le 19 mars 2010)**.

Ces paniers sont d'un volume suffisant à la consommation d'une ou plusieurs personnes selon votre choix.

Les fruits sont cultivés selon les méthodes d'une agriculture raisonnée. Depuis 1979 notre domaine favorise la recherche du goût et de la qualité.

L'agriculteur s'engage à être présent dès qu'il le pourra lors des distributions. Il pourra renseigner le consommateur sur ses savoir-faire, ses pratiques et contraintes.

Les distributions auront lieu une semaine sur deux.

Prix de la récolte et mode de paiement :

Panier 2 Kg = 2 euros (soit 14*2=28 kg)

Intégralité (28 €)

En 3 fois (3 *9,34 euros)

Panier 4 Kg = 4 euros (soit 14*4=56 kg)

Intégralité (56 €)

En 3 fois (3 * 18,68 euros)

Panier 6 Kg = 6 euros (soit 14*6=84 kg)

Intégralité (84 €)

En 3 fois (3 *28 euros)

Panier 8 Kg = 8 euros (soit 14*8=112 kg)

Intégralité (112 €)

En 3 fois (3 * 37,33 euros)

Panier 10 Kg = 10 euros (soit 14*10=140 kg)

Intégralité (140 €)

En 3 fois (3 * 46,66 euros)

NB : Le consommateur, faisant acte d'engagement solidaire avec le producteur par l'avance de trésorerie et pour la couverture des risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles, accepte de régler l'ensemble des paniers par chèques à l'ordre de SCEA DE POUY. Tous ces chèques doivent être établis en une seule fois au moment de l'engagement et remis au producteur au plus tard le 11 SEPTEMBRE 2009

Organisation des distributions :

Le consommateur s'engage à venir chercher son panier de pommes chaque quinzaine sur le lieu de distribution. La récolte étant achetée à l'avance, il est impossible de rembourser un panier non retiré. En cas d'impossibilité, et pendant ses vacances, il appartient au consommateur de faire retirer son panier par un tiers dont il aura signalé l'identité au producteur

Producteur

Date et signature.

Consommateur(s)

Date et signature

Variétés :

Boskoop
Braeburn
Canada
Cox
Elsar
Falstaf
Fiesta
Fuji
Gala
Granny
Idared
Jonagold
Melrose
Reine des Reinettes
Rubinette
Smoothee